

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2016

Le six décembre deux mille seize à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Sonia SCHMIDT, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOPE, Claude WEIL, Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS, Corinna BUISSON, Benoît GSELL, Christian JAEG, Eric VILMAIN, Guy RIEFFEL et Marie-Claude PARON

Absents excusés : Lucienne GILG, Frédéric OSTERTAG, Tania MUHLMAYER et Christophe FURST (procuration donnée respectivement à Jacky WOLFARTH, Jean-Jacques KNOPE, Daniel WALDVOGEL et Bernard BOUTONNET)

Absent : Nathalie VAN THOM, Marie-Paule MULLER

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2016
- 4) Affaires financières
 - a) *préparation budget primitif 2017*
 - droits et taxes communaux
 - crédits scolaires
 - loyer des terres communales
 - tarifs de location de la salle des fêtes et salle polyvalente Rohan
 - b) *engagement de crédits d'investissements 2017*
 - c) *renouvellement de la convention de fourrière avec la SPA*
 - d) *mise à disposition de la maison du gaz à ROSACE : loyer*
- 5) Désignation d'un conseiller municipal à la commission administrative du CCAS
- 6) Forêt communale : état d'assiette 2018
- 7) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents et la nouvelle représentante de la presse.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) Invitations diverses et dates à retenir

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- samedi 10 décembre à 20h30 à l'église St Laurent : concert de Noël (flûte de pan et orgue)
- dimanche 11 décembre à partir de 14h00 : le cinéma REX fête Noël
- vendredi 16 décembre à 19h30 à la salle des fêtes : fête de Noël du personnel
- dimanche 18 décembre de 14h00 à 17h00 au centre-ville : animation de Noël, marché de Noël au cercle catholique, concours de Bredele
- dimanche 18 décembre à 17h00 à l'église St Laurent : concert de Noël animé par les chantres et musiciens de BENFELD
- mardi 20 décembre à 19h30 : réunion du conseil municipal
- lundi 26 décembre à 14h00 à la salle des fêtes : thé dansant de l'ASB
- mercredi 28 décembre à 15h30 au centre-ville : ballade des lutins organisée par l'office de tourisme
- samedi 31 décembre à la salle des fêtes : soirée du réveillon organisée par le Bushido Benfeld
- vendredi 6 janvier à 19h30 à la salle des fêtes : vœux du maire
- samedi 7 janvier à 14h00 (départ à la salle des fêtes) : marche des rois mages par le Club Bushido
- samedi 7 janvier à 19h30 au cercle catholique : fête de Noël et galette des rois par la paroisse catholique
- mercredi 11 janvier au cinéma Rex : «Cambodge – le sourire retrouvé» dans le cadre du cycle « connaissance du monde »
- dimanche 15 janvier à 17h00 à la salle des fêtes : concert de l'harmonie municipale
- samedi 21 janvier à la salle des fêtes : soirée des années 80 de l'ASB
- dimanche 22 janvier à 14h00 à la salle des fêtes : en famille faites vos jeux par l'AGF
- vendredi 27 janvier à 20h00 à la médiathèque : « lectures sauvages » dans le cadre des rencontres de la médiathèque
- dimanche 29 janvier à la salle des fêtes : bourse BD/CD par l'ACPAHU
- mardi 31 janvier à 20h00 : conseil municipal

2) Programmation des réunions de conseil municipal en 2017

Les dates prévisionnelles suivantes sont arrêtées pour les réunions de conseil municipal de l'année 2017, à savoir : 31 janvier, 28 février, 28 mars, 25 avril, 30 mai, 27 juin, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre.

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Maître Claude RINGEISEN, pour un immeuble sis 25 rue de Barr,
- Communauté de Communes de Benfeld et environs, pour 2 parcelles de terrain sises 3 rue de Sélestat
- Communauté de Communes de Benfeld et environs, pour 1 parcelle de terrain sise rue de Belgique

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2016

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2016 est **adopté par 23 voix pour, 5 abstentions** (Sonia SCHMIDT, Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Frédéric OSTERTAG et Corinna BUISSON, pour absence à la séance)

4) AFFAIRES FINANCIERES

a) Préparation du budget primitif 2017

+ droits et tarifs communaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 29 novembre 2016,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

décide

de fixer comme suit les droits et tarifs communaux au titre de l'année 2017, à savoir :

Droits de place au marché hebdomadaire :

par stand le ml (marché hebdomadaire)	1,20
par stand le ml (marché trimestriel)	1,70
stationnement des véhicules et voitures ambulantes	10,00
raccordement coffret électrique (marché hebdomadaire)	2,20
raccordement coffret électrique (grand marché)	3,30

Droits d'entrée à la baignade municipale :

par jour :

adultes	1,60
scolaires, étudiants, militaires	0,80
- de 6 ans et + de 60 ans	gratuit
groupes de jeunes accompagnés (+ de 5 pers.)	0,80

cartes d'abonnement pour la saison :

adultes	26,00
scolaires, étudiants, militaires	16,00
parents et enfants vivant sous le même toit	33,00

Location de la Villa Jaeger pour des expositions :

grande salle, par week-end	190,00
petite salle, par week-end	95,00
ou le don d'une œuvre significative (ce tarif est majoré de 50% en période de chauffe: 95,00 € et 47,50 €)	

Droits d'utilisation du plan d'eau :

Association de pêche et de pisciculture	58,00
Amicale de Plongée	58,00

Prix des maisons fleuries

Grand prix (1)	100,00
1 ^{er} prix d'excellence (4)	70,00
prix d'excellence (13)	55,00
1 ^{er} prix d'honneur (24)	45,00
prix d'honneur (26)	35,00

Droits d'entrée à la médiathèque*Frais d'inscription à l'année*

Livres et revues

moins de 16 ans	gratuit
adultes	10,00
moins de 26 ans et + de 60 ans	5,00
multimédia	
moins de 16 ans	5,00
adultes	20,00
moins de 26 ans et + de 60 ans	10,00

Autres services

Carte perdue	2,00
photocopie	
copie noir et blanc	0,10
copie couleur	0,50
carte 10 copies noir et blanc	1,00
carte 25 copies noir et blanc	2,00
carte 2 copies couleur	1,00
carte 5 copies couleur	2,00
frais de retard	

1 ^{ère} semaine	1,00
2 ^{ème} semaine	2,00
3 ^{ème} semaine	4,00
4 ^{ème} semaine	10,00
boîtier DVD cassé	0,50
boîtier CD cassé	0,20
<i>Tarif de remboursement des documents</i>	
Livre adulte	15,00
livre jeunesse et bandes dessinées	10,00
CD, CD-ROM	18,00
DVD	30,00
(pondération de 50% pour documents de + de 5ans pas de remboursement pour documents de + de 10 ans)	
<i>Abonnements temporaires</i>	
Adulte (demi-tarif)	4 et 10
jeunesse (livre gratuit) – multimédia	5,00
(caution de 50 € ou 100 € à partir de 3 abonnements)	

adopté à l'unanimité

(3 abstentions pour les concessions au columbarium : Benoît GSELL,
Christian JAEG et Eric VILMAIN)

Monsieur Christian JAEG estime qu'il n'y a pas lieu de bénéfice à faire « sur la mort » et demande le maintien des tarifs de la concession pour le columbarium. Le maire répond que les tarifs appliqués couvrent l'amortissement de l'investissement sur la période de concession et que les tarifs pratiqués à Benfeld sont tout à fait raisonnables comparés aux communes voisines.

a) Préparation du budget primitif 2017

+ crédits scolaires

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 29 novembre 2016,

après avoir entendu les explications de Mme Nathalie GARBACIAK, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

approuve

les propositions d'affectation des crédits scolaires pour l'année 2016/2017 résumées comme suit :

Affectations prioritaires :

- fournitures scolaires (fonctionnement) 17 280,00 €

Autres emplois :

- classes vertes (écoles Rohan et Briand) 4 160,00 €

- activités culturelles 2 472,00 €

- transports scolaires (ski, excursions...) 4 328,80 €

Total des dépenses 28 237,80 €

adopté à l'unanimité

a) Préparation du budget primitif 2017

+) Loyer des terres communales

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, informe l'assemblée que jusqu'à présent, les fermages évoluaient selon la variation d'un indice fixé dans chaque département par arrêté préfectoral. La loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010 a simplifié le dispositif et prévoit une nouvelle méthode d'indexation des fermages, à savoir un indice national. Ce nouvel indice devrait éviter les variations trop importantes en dents de scie d'une année sur l'autre.

Avant le 1^{er} octobre de chaque année, un arrêté du ministre chargé de l'agriculture fixera cet indice national et constatera sa variation.

L'arrêté du 24 octobre 2016 indique que l'indice national des fermages s'établit à 109,59 (110,15 pour 2015).

L'année 2009 sert de base 100 et remplace la base 100 précédente instaurée en 1994.

Cela conduit à une diminution des fermages de 0,45% pour l'ensemble des échéances à régler entre le 1^{er} octobre 2016 et le 30 septembre 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

considérant que les fermages ont évolué entre l'indice 110,15 pour l'année 2015 et 109,59 en 2016, soit une diminution de 0,45%

vu l'avis émis par la commission des finances du 29 novembre 2016,

décide

de maintenir pour la saison 2016/2017 les tarifs de location des prés et terres communales comme suit :

- prés : 0,97 € l'are

- champs : 1,62 € l'are

- vergers : 2,35 € l'are

- terrains pour associations : 0,35 € l'are

Par ailleurs, l'assemblée décide de reconduire purement et simplement les locations des prés et terres communaux consenties antérieurement.

adopté à l'unanimité

a) Préparation du budget primitif 2017
+ tarifs de location de la salle des fêtes et des
salles polyvalentes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 29 novembre 2016,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

décide

de fixer comme suit pour l'année 2017 les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle polyvalente de l'Ecole Rohan :

SALLE DES FETES

GRANDE SALLE

Bals :

sociétés locales	480,00
sociétés extérieures	1 140,00
+ 10% des droits d'entrée	

Concert :

avec entrées payantes	480,00
sans entrées payantes	260,00
supplément en cas de repas	240,00

Manifestations culturelles et sociales, expositions

(maximum deux jours)

avec entrées payantes	560,00
sans entrées payantes	290,00
supplément en cas de repas	240,00

Manifestations privées

sociétés locales

avec repas	840,00
sans repas	560,00
supplément en cas de soirée dansante	240,00

sociétés extérieures

avec repas	1 110,00
sans repas	950,00
supplément en cas de soirée dansante	240,00

Bourse aux vêtements (les deux)	710,00
Tarif horaire pour manifestation spécifique (majorés de 50% en période de chauffe)	96,00

AVANT SALLE

Manifestations organisées en dehors de la période de chauffe	
société ou personne privée de Benfeld	260,00
société ou personne privée de l'extérieur	360,00
Manifestations organisées durant la période de chauffe	
société ou personne privée de Benfeld	390,00
société ou personne privée de l'extérieur	490,00
Tarif horaire pour manifestation spécifique (majoré de 50% en période de chauffe)	56,00
Heure de surveillance	24,00

SALLE POLYVALENTE

Activités culturelles	gratuit
Réunions associations locales	
par soirée	25,00
forfait annuel pour occupation hebdomadaire	255,00
forfait annuel pour occupation mensuelle	165,00
Réunions associations extérieures	
par soirée	58,00
forfait annuel pour occupation hebdomadaire	480,00
forfait annuel pour occupation mensuelle	340,00

adopté à l'unanimité

b) Engagement de crédits d'investissement en 2017

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, informe l'assemblée que l'article 7 de la loi de décentralisation du 2 mars 1982 précise les dispositions à prendre relatives à l'engagement des crédits d'investissement dans le cas où le budget n'est pas voté au 1er janvier de l'exercice concerné.

Une circulaire interministérielle n° CD-4555 du 11 janvier 1989 notifiée par le trésorier municipal présente et détaille cette procédure budgétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

vu la loi n° 83-213 du 2 mars 1982, dite loi de décentralisation, modifiée par les dispositions de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation, notamment les articles 15 à 22 relatifs à la procédure budgétaire,

vu les dispositions de la circulaire n° CD-4555 du 11 janvier 1989 relative à l'engagement de crédits d'investissement pour l'exercice à venir, si le budget primitif n'est pas voté à la date du 1^{er} janvier de l'exercice concerné,

considérant que le budget 2017 ne sera pas voté avant cette date,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 29 novembre 2016,

décide

d'autoriser le maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2017, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un montant total de 511 000 € :

20 Immobilisations incorporelles	12 750 €
202 Frais d'études	12 750 €
21 Immobilisations corporelles	498 250 €
2111 Terrains nus	2 500 €
2128 Agencements et aménagements	3 750 €
21312 Bâtiments scolaires	310 000 €
21318 Autres bâtiments publics	56 250 €
2151 Réseaux de voirie	78 000 €
2152 Installations de voirie	12 500 €
21534 Réseaux d'électrification	11 500 €
2158 Autre matériel et outillage	3 750 €
2183 Matériel de bureau	10 500 €
2184 Mobilier	750 €
2188 Autres immobilisations	8 750 €

adopté à l'unanimité

c) Renouvellent de la convention de fourrière avec la SPA

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, informe l'assemblée que la ville de Benfeld est dotée d'une convention de fourrière avec la SPA du Centre Alsace, lui permettant de remplir ses obligations légales ayant trait à la divagation des chiens, chats et tous autres animaux

domestiques. La participation annuelle au fonctionnement de ce service, sous forme de redevance, s'élève à 0,90 € par habitant à ce jour.

La SPA de Moyenne Alsace a envisagé de recruter un agent en maintenant la convention au même tarif. Un tel recrutement ne pouvant intervenir dans l'immédiat, la SPA propose de revoir la participation des communes à la baisse.

La nouvelle contribution communale s'élèvera à 0,80 € par habitant et par an à compter du 1^{er} janvier 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

vu le projet de convention de fourrière proposé par la SPA Centre Alsace,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 29 novembre 2016

autorise

le maire à signer la convention à intervenir avec la SPA Centre Alsace dans les termes du projet joint en annexe

adopté à l'unanimité

5) Désignation d'un représentant à la commission administrative du CCAS

Le maire informe l'assemblée que suite au départ de Monsieur Louis ZOBÉÏDE, il y a lieu de désigner un nouveau représentant du conseil municipal à la commission administrative du CCAS.

Mme Florence SCHWARTZ et Monsieur Benoît GSELL présentent leur candidature.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications du maire,

compte tenu de la nécessité de compléter la commission administrative du CCAS

désigne

Mme Florence SCHWARTZ pour représenter le conseil municipal dans la commission administrative du CCAS par 23 voix pour, Monsieur Benoît GSELL obtenant 3 voix.

adopté

6) Etat d'assiette prévisionnel des coupes en forêt communale en 2018

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, informe l'assemblée qu'après avoir approuvé le programme de travaux et l'état des coupes 2017, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'état d'assiette des coupes prévues en 2018.

Les parcelles concernées par l'état d'assiette 2018, tant pour le bois d'œuvre que le bois de chauffage sont conformes au programme d'aménagement en vigueur pour la période 2006/2025. Il concerne principalement des coupes dans les parcelles 1i, 5a et 6a pour un volume global estimé à 218 m³.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint,

vu la proposition de l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2018, élaboré par l'ONF et conforme au programme d'aménagement en vigueur

approuve

l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2018, tel qu'il apparait dans le document joint en annexe.

adopté à l'unanimité

Questions, constats et propositions du groupe « Une nouvelle dynamique pour Benfeld »

En fin de séance, le maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire de deux questions ou propositions reçues en mairies, dont Monsieur Benoît GSELL donne lecture et apporte les réponses comme suit :

- 1) *Devant l'opacité réglementaire et devant le danger que représente l'épandage des pesticides, insecticides et herbicides agricoles, notamment sur la santé et sur la flore et la faune, nous demandons la mise en place d'un bouclier sanitaire autour des habitations et autour des cours d'eau et plans d'eau.*
 - *interdiction de l'épandage de pesticides durant l'année à moins de 50 m des habitations*

- *interdiction de l'épandage de pesticides à moins de 100 m des habitations et du plan d'eau durant la période du 15 mars au 15 octobre*
- *interdiction de l'épandage de pesticides et herbicides à moins de 5 m des cours d'eau, des étangs et ceci durant toute l'année*

Le maire considère que cette question est pertinente, car il semble important de se préoccuper de notre environnement mais aussi d'agir en conséquence...

Concernant la pratique de l'épandage, les conditions, les mesures préventives, les compétences, dans sa réponse la sous-préfecture rappelle que selon les textes règlementaires, les agriculteurs demeurent maîtres de la quantité de pesticides répandus et que la DREAL possède un service de contrôle pour les abus et mise en danger potentiels...

Soulignons que la commune vient d'obtenir de la région "Grand Est" et de "l'Agence de l'Eau Rhin Meuse", deux libellules ; une distinction des communes natures qui s'engagent à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Il s'agit d'un engagement fort et responsable.

Nos efforts porteront leurs fruits à long terme et bénéficieront aux futures générations...

Je souhaite en votre nom remercier, notre équipe des espaces verts pour leur travail quotidien, leur formation et leur adaptation aux nouvelles techniques.

Le respect de notre environnement est l'affaire de l'équipe des espaces verts certes, mais aussi celui des élus qui ont leur part d'animations, de communication et d'actions à fournir, mais aussi celui de tous les Benfeldois.

Je souhaite en profiter pour remercier toutes les personnes et les associations qui ont pris part à nos opérations environnementales :

- l'Oscherputz ce printemps
- le nettoyage du plan d'eau cet automne
- la conférence sur le compostage et le paillage

De nombreux élus ont participé à ces opérations.

Malheureusement, je me permets de vous le rappeler M. GSELL, car vous nous questionnez régulièrement sur des sujets d'environnement, qu'aucun de vos membres n'a rejoint les bénévoles lors des différentes opérations...

Domage ! Parfois les questions ne suffisent pas, les actes doivent suivre...

Monsieur JAEG précise que cette question est posée dans le cadre du vide juridique qui sera laissé en cette matière par la remise en cause de l'arrêté de 2006 sur l'utilisation de ces produits.

Les services de l'Etat ont été interrogés officiellement, quant à la compétence du maire ou de la commune en ce domaine.

- 2) *Dans le cadre de la création de la nouvelle comcom au 1^{er} janvier 2017, que comptez-vous mutualiser ? le projet de mutualisation de la ville d'Erstein est significatif à cet égard.*

Effectivement la mutualisation est une donnée importante dans la création de la future communauté de communes du canton d'Erstein. Mais, fort heureusement, je ne vous répondrais pas ce soir, bien que je sois entièrement favorable à cette mesure.

Si je répondais, cela signifierait que j'ai pris cette décision sans aucune forme de concertation avec les élus, le personnel et les autres parties prenantes...

Avant tout engagement, fort de conséquences comme la mutualisation, nous nous prendrons le temps de la concertation et de la réflexion...

Cependant, comme nous l'avons mentionné lors d'une de nos commissions réunies, à la demande de l'équipe de la médiathèque, des contacts ont été pris pour permettre une mutualisation assez rapidement afin que notre médiathèque rejoigne le réseau de celles d'Erstein et de Rhinau déjà intercommunales.

Cette mutualisation permettra de faire des opérations communes dans le domaine des prêts, des animations en faveur des usagers.

Lors d'une prochaine réunion du conseil municipal, nous allons devoir nous positionner pour mutualiser cette structure.

Une commission étudiera la faisabilité et les conditions de cette opération après la création de la nouvelle communauté de communes au 1^{er} janvier 2017.

8) RAPPORT DES COMMISSIONS

Madame Mona PAJOLE informe les conseillers des décisions prises lors de la dernière commission administrative du CCAS, notamment pour ce qui concerne les secours d'urgence alloués, les dons acceptés et les nouvelles redevances applicables à la RPA pour l'année 2017, qui restent inchangées.

Elle remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à la collecte de denrées pour la Banque Alimentaire qui a permis de collecter près de 5,88 tonnes de produits, soit une augmentation de près de 8% par rapport à 2015. Elle donne également des informations sur le nombre de bénéficiaires des distributions qui ont repris en septembre à raison de 2 fois par mois.

Pour la fête de Noël des aînés, plus de 200 personnes ont participé et manifesté leur satisfaction, tant pour le repas que l'animation. Elle remercie les conseillers municipaux et l'entraide pour leur aide à l'organisation de cette manifestation.

Mme Nathalie GARBACIAK se joint à ces remerciements et manifeste sa satisfaction quant à la réussite de cette fête.

Madame Stéphanie GUIMIER présente le compte-rendu de la réunion de la commission culturelle du 17 novembre dernier lors de laquelle les différents points ci-après ont été abordés :

- rapide bilan des Journées d'Octobre 2016 et des perspectives 2017,
- les prochaines manifestations du temps de Noël,
- les dessins réalisés par les enfants dans le cadre du concours de dessin « invente un nouveau personnage pour Noël » ont été admirés. Ils ont été installés dans les 24 fenêtres du calendrier de l'aveut.
- l'inauguration du Calendrier de l'Avent du 1^{er} décembre et la répartition des soirs d'animation devant le calendrier. Un grand merci à tous ceux qui permettent ainsi de proposer une animation chacun des 24 soirs de l'Avent.
- la programmation des concerts de la période, à savoir ce samedi à 20h30 un concert de flûte de pan et orgue à l'église St-Laurent avec un artiste qui se produit en concert à l'international, et qui lors de son concert en Alsace à la cathédrale de Strasbourg il y a 2 ans, a joué à guichet fermé, le concert « Benfeld chante Noël » le dimanche 18 décembre à 17h, à l'église St-Laurent. Ce concert se veut être un concert familial, un moment de partage pour les Benfeldois, à quelques jours de Noël. Tous les conseillers sont invités à se retrouver, comme l'an passé, durant le concert, pour entonner ensemble quelques chants de Noël. En parallèle s'organise, pour sa 3^{ème} édition, le concours amateur de Bredele, pour lequel le jury se réunira le dimanche 18 décembre
- les prochains évènements 2017

Monsieur Bernard BOUTONNET informe de l'état d'avancement des travaux d'aménagement de la traversée du hameau d'Ehl. Les travaux sur chaussée sont achevés avec la pose des enrobés. Le revêtement sur trottoirs reste à réaliser (travaux suspendus pour cause d'intempéries). Le câblage téléphonique reste à faire par Orange. Il remercie Dominique EHRHART pour la conception et le suivi des travaux.

Le maire fait le compte-rendu des décisions de la commission de la sécurité du 24 novembre.

Pour ce qui concerne les interrogations quant à la différence de niveau entre les deux cours de l'école Briand, les installations étant conformes réglementairement, la commission se range à l'avis des enseignants qui ne constatent pas de danger particulier

Conformément à la proposition de la commission inter génération, il est proposé de réaliser une esplanade sécurisée à la sortie du côté élémentaire et le marquage de 2 places de stationnement dans le prolongement de la rue.

Suite à la proposition de modifier le régime de priorité au débouché de la rue de Luxembourg sur la rue Rohan, la commission confirme le maintien de la priorité à droite, compte tenu de la forte demande des riverains de la rue Rohan de ralentir la circulation et de celle du collègue pour favoriser la sortie des bus au débouché de la rue de Luxembourg. Monsieur Christian JAEG conteste ce choix et estime que la décision en revient au conseil municipal. Le maire stipule qu'il maintiendra la proposition de la commission au titre de son pouvoir de police.

Suite à différents accidents intervenus dans la rue des Vosges et la rue Sainte Richarde, il est décidé d'instaurer un « STOP » au débouché de la rue Sainte Odile (en venant du passage souterrain) et ceci à la demande de la gendarmerie et des pompiers.

On constate toujours encore trop de passages de camions dans la rue du Moulin (jusqu'à la rue de la Digue) en raison notamment des mauvaises indications GPS et qui provoquent souvent des dégradations. Compte tenu de la signalétique existante, aucune solution concrète n'est envisageable. Une réflexion pour l'installation d'un panneau plus visible est engagée.

Au titre de l'environnement, l'opération « BENFI » de lutte contre les déchets canins, malgré le constat d'un laisser-aller dans certains quartiers sera poursuivie. Il est proposé de réaliser quelques marquages au pochoir à certains endroits stratégiques « trottoirs pas crottoirs ».

La réunion s'est terminée par le verre de l'amitié offert par Monsieur Louis ZOBÉÏDE à l'occasion de son départ.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h30